



Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 06 février 2014

➤ Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés publics

Objet : Accord cadre 2012-03 mono attributaire relatif à une mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs lors des opérations de génie-civil, VRD et infrastructures - Attribution du marché subséquent n°6.

Décision n° : 2014-17

Nos réf. : PB/MCW/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,

VU la délibération en date du 28 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, modifiée par délibération du 28 mai 2009,

Vu la décision du Maire en date du 29 janvier 2013 transmise en préfecture le 31 janvier 2013 dans laquelle l'accord cadre mono attributaire est attribué à la Société CASTAGNA COORDINATION (74150 RUMILLY), pour un montant estimatif de 150 000,00 € H.T sur la durée totale de l'accord cadre soit 4 ans,

CONSIDERANT la demande de mission CSPS adressée au titulaire de l'accord cadre relative à des prestations complémentaires portant sur des réunions de chantier,

DECIDE

Article 1

Le marché subséquent n°6 relatif à 16 réunions de chantiers supplémentaires de février 2014 à juin 2014 avec une suspension en mars, conclu dans le cadre de la mission CSPS pour l'aménagement de l'avenue Gantin à 74150 RUMILLY, est attribué à la société CASTAGNA COORDINATION, sis 7 impasse des bouleaux à 74150 RUMILLY, pour un montant de 1 280,00 euros HT.

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Le Maire,

Pierre BECHET